

Actuellement en discussion à Bruxelles, l'avenir de la politique de cohésion fait réagir en région Hauts-de-France



Le renouvellement du Parlement européen en juin puis la nomination d'Ursula Von der Leyen à la tête de la commission en juillet lancent le renouvellement de l'agenda européen avec les orientations et les masses budgétaires de la politique de cohésion. Ces orientations doivent être fixées au premier semestre 2025 pour le programme post-2027.

Pour rappel, le précédent programme de la Politique de cohésion a été lancé en 2021 sur la période 2021 à 2027. Les détails, pour la Région Hauts-de-France de la politique de cohésion européenne sont disponibles ci-dessous.

[Les fonds européens de la politique de cohésion, panorama en France et Hauts-de-France.](#) [1]

La politique de cohésion vise à atténuer les écarts de développement entre les régions européennes. Elle s'est mise en place à partir de l'Acte Unique Européen en 1986 pour faire face à l'adhésion de pays dont le PIB de certaines régions était très inférieur aux autres régions de la CEE. A l'image de la Politique de la ville, elle permet de concentrer les fonds européens sur les régions les moins développées, de planifier les interventions et de créer un effet levier avec d'autres fonds, que ce soit de l'Etat ou des collectivités territoriales.

Sur le précédent programme, des régions dénommées **région en transition** bénéficiaient de cette concentration des fonds et des interventions en raison de leur fragilité économique et sociale. C'était le cas des Hauts-de-France, seule région française concernées par cette appellation.

Des craintes existent aujourd'hui sur la place qui sera donnée à cette politique lors de la prochaine programmation post-2027 et sur sa gouvernance. En effet, les premières discussions laissent à penser d'une prise en main des fonds européens par les Etats, sans ciblage des régions les plus en difficulté, en rupture avec l'histoire de cette politique de cohésion.

En région et face aux orientations qui semblent émerger, le CESER Hauts-de-France a souhaité réaffirmer à travers le vote d'une motion deux points essentiels :

- la politique de cohésion post-2027 doit rester la principale politique d'investissement de l'Union européenne afin de poursuivre la réduction des disparités territoriales entre les régions ;
- elle doit continuer d'être pilotée par une autorité de gestion « territorialisée », les Conseils régionaux pour la France, dont l'avantage est la mise en œuvre et l'adaptation au plus près des acteurs (collectivités, acteurs économiques, habitants, etc.).



**MOTION DU CESER
SOUTIEN AU MAINTIEN DE LA POLITIQUE DE COHESION DE L'UNION EUROPEENNE POST-2027**

BUREAU DU CESER DU MARDI 8 OCTOBRE 2024

Pour le CESER, la politique de cohésion post-2027 doit rester la principale politique d'investissement de l'Union européenne afin de poursuivre la réduction des disparités territoriales entre les régions.

Elle doit également continuer d'être pilotée par une autorité de gestion « territorialisée », les **Conseils régionaux pour la France**, dont l'avantage est la mise en œuvre et l'adaptation au plus près des acteurs (collectivités, acteurs économiques, habitants, etc.). Cela permet également le suivi et l'évaluation des programmes au plus près de la réalité et des contraintes du terrain.

Alors que la politique de cohésion européenne 2021/2027 et ses différents fonds européens structurels et d'investissements (FESI) sont dans leurs phases opérationnelles, le CESER, représentant la société civile organisée en Hauts-de-France, s'est penché sur la politique de cohésion post-2027.

L'agenda européen doit définir et fixer dès le premier semestre 2025 les orientations et les grandes masses budgétaires de la future politique de cohésion pour 2028/2034. A l'issue de premiers échanges avec le Conseil régional Hauts-de-France et les représentants de la Commission européenne sur le sujet, le CESER s'inquiète des orientations qui semblent émerger pour la future période de programmation (diminution des enveloppes, recentralisation de la gestion des fonds européens notamment). Il souhaite présenter ses recommandations et points de vigilance à travers cette motion.

Il s'agit pour le CESER d'affirmer que la politique de cohésion ne peut être une variable d'ajustement du prochain cadre financier pluriannuel de l'Union européenne post-2027.

Pour l'ensemble de la société civile des Hauts-de-France, la politique de cohésion doit poursuivre son soutien à la transition de notre région, particulièrement sur les dimensions écologiques, numériques, sociales et économiques.

Des enjeux territoriaux et de cohérence

L'ensemble des FESI dont bénéficie le territoire des Hauts-de-France concourt plus globalement à l'amélioration du cadre de vie des habitants au quotidien (logement, lutte contre les disparités sociales, transports, vie culturelle, insertion et orientation des jeunes, performance des entreprises, etc.).

Le CESER est attaché à la politique de cohésion et au maintien du classement en « région en transition » de notre territoire qui présente l'un des taux de chômage les plus élevés et un PIB par habitant dans les plus bas de France.

Le CESER est fortement attaché au maintien de la péréquation au niveau européen qui permet de mieux soutenir le territoire des Hauts-de-France, ancien territoire industriel en reconversion, marqué par les séquelles des deux grands conflits mondiaux, avec des espaces de vie abîmés et/ou pollués et des difficultés sociales mais qui est engagé dans des processus d'innovation, de recherche et de transition écologique, climatique, numérique, sociale et économique, avec notamment des projets innovants dans les territoires, des associations qui les accompagnent, des industries en reconversion et des nouvelles entreprises.

2027

L'agenda européen doit définir et fixer dès le premier semestre 2025 les orientations et les grandes masses budgétaires de la future politique de cohésion pour 2028-2034.

Face aux orientations qui semblent émerger pour la future période de programmation européenne, le CESER réaffirme à travers cette motion :

- que la politique de cohésion post-2027 doit rester la principale politique d'investissement de l'Union européenne afin de poursuivre la réduction des disparités territoriales entre les régions ;
- qu'elle doit continuer d'être pilotée par une autorité de gestion « territorialisée », les Conseils régionaux pour la France, dont l'avantage est la mise en œuvre et l'adaptation au plus près des acteurs (collectivités, acteurs économiques, habitants, etc.).

Poids : 839.81 Ko

[Téléchargement](#) [2] [Favoris +](#) [3]

Afficher/masquer la transcription

L'agenda européen doit définir et fixer dès le premier semestre 2025 les orientations et les grandes masses budgétaires de la future politique de cohésion pour 2028-2034.

Face aux orientations qui semblent émerger pour la future période de programmation européenne, le CESER réaffirme à travers cette motion :

- que la politique de cohésion post-2027 doit rester la principale politique d'investissement de l'Union européenne afin de poursuivre la réduction des disparités territoriales entre les régions ;
- qu'elle doit continuer d'être pilotée par une autorité de gestion « territorialisée », les Conseils régionaux pour la France, dont l'avantage est la mise en œuvre et l'adaptation au plus près des acteurs (collectivités, acteurs économiques, habitants, etc.).



Dates: Mardi 29 octobre 2024 - 09:45

Publié le 29 octobre 2024

URL de la source (modifié le 13/11/2024 - 14:33): <https://www.irev.fr/actualites-0/avenir-de-la-politique-de-cohesion-europeenne-la-prise-de-position-du-ceser-hauts-de>

Liens

[1] <https://www.irev.fr/thematiques/politiques-europeennes/les-fonds-europeens-de-la-politique-de-cohesion-panorama-en>

[2] https://www.irev.fr/sites/default/files/atoms/files/2024-10-08_motion_de_soutien_du_ceser_au_maintien_de_la_politique_de_cohesion_post_2027.pdf

[3] <https://www.irev.fr/javascript%3A%3B>